

Communauté de Communes AUNIS SUD

Commission Finances du lundi 12 novembre 2018 à 18 h 00

Elus Présents : MM. Jean **GORIOUX** (Saint Georges du Bois) – Gilles **GAY** (Aigrefeuille d'Aunis) - Bruno **GAUTRONNEAU** (Anais) - Jean-Marie **TARGE** (Ardillières) - Jean-Marie **NEAUD** (Breuil-La-Réorte) – Jean-Michel **CAPDEVILLE** (Ciré d'Aunis) – Marie-Véronique **CHARPENTIER** (La Devise) – Daniel **ROUSSEAU** (La Devise) - Pascal **TARDY** (La Devise) – Marc **DUCHEZ** (Genouillé) - Francis **MENANT** (Landrais) – Christian **BRUNIER** (Le Thou) - Christine **BOUYER** (Marsais) – Patricia **FILIPPI** (Saint Mard) – Walter **GARCIA** (Saint-Pierre-La-Noue) - Jean-Louis **LE HUEROU-KERIZEL** (Saint-Pierre-La-Noue) - Catherine **DESPREZ** (Surgères) - Thierry **PILLAUD** (Virson)

Elus Absents Excusés : Mme Marie-Pierre **CHOBLET** (Saint Saturnin du Bois)

Elus Absents Non excusés : - Emmanuel **DEVAUD** (Ballon) - Annie **SOIVE** (Bouhet) – Angélique **PEINTRE** (Chambon) - Micheline **BERNARD** (Forges) – Raymond **DESILLE** (Puyravault) - Philippe **GORRON** (Saint Crépin) - Fanny **BASTEL** (Saint Pierre d'Amilly) - Jacqueline **BOULERNE** (Vouhé)

Assistait également à la réunion :

M. Marc **BOUSSION** (Cdc AUNIS SUD)

Ordre du jour de la réunion :

M. Jean **GORIOUX** rappelle que l'ordre du jour est un point unique à savoir une présentation de la prospective financière de la collectivité.

1. Présentation de la prospective financière :

La prospective financière est présentée selon le plan suivant :

- Fonctionnement :
 - o Recettes : hypothèses sur la fiscalité et des dotations
 - o Dépenses : hypothèses de croissance des chapitres principaux
 - o Conséquences sur l'épargne de gestion
- Investissement
 - o Projet pluriannuel d'investissement
 - o Besoin de financement
- Impact des décisions d'investissement :
 - o Dette, annuité
 - o Nouvelles dépenses de gestion
 - o CAF brute et nette / Ratios
- Marges de manœuvre potentielles

Concernant les **recettes de fonctionnement**, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Fiscalité
 - ✓ Hypothèse de croissance des recettes de fiscalité directe locale de 1,8% par an à partir de 2019 (hors TFNB à 0,8%)
 - ✓ Hypothèse de maintien des taux de fiscalité
 - ✓ Prise en compte de la création de la taxe GEMAPI compensant 100% du reste à charge de la compétence pour la CdC

Il est important de noter que le devenir des recettes fiscales de la collectivité est inconnu à ce jour en raison de la suppression de la TH à partir de 2020, dans l'attente d'une loi de finances rectificative pour 2019. Différentes possibilités sont étudiées actuellement, le pouvoir de taux de la collectivité et la dynamique des recettes seront impactés.

- ✓ Dotations
 - ✓ Hypothèse de maintien des dotations dans un contexte de refonte de la dotation d'intercommunalité estimée plus favorable aux communautés de communes à FPU
 - ✓ Prise en compte des subventions et participations pour l'Espace Info Energie

Rétrospectivement, on constate une trajectoire sinusoïdale des recettes de gestion de 2015 à 2017, expliquée en 2015 par une recette exceptionnelle de CVAE, non renouvelée en 2016, puis des recettes ponctuelles importantes en 2017 via des rôles supplémentaires, une hausse de la TASCOM suite au changement de mode de collecte, une hausse du FPIC et des recettes exceptionnelles liées à la reprise des loyers de la gendarmerie d'Aigrefeuille. Ces recettes ne se sont pas reproduites en 2018, au contraire la DGF a continué de diminuer. De manière prospective, les recettes de gestion progressent régulièrement suivant les hypothèses retenues.

Concernant les **dépenses** de fonctionnement, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Dépenses de fonctionnement
 - ✓ Charges à caractère général 011 : hypothèse de croissance de 1% par an traduisant un maintien du niveau de dépense fort, avec prise en compte de l'EIE
 - ✓ Charges de personnel : hypothèse de croissance de 2,5% par an avec création poste PEL/CIAS en janvier 2019 et poste EIE en 12/2018
 - ✓ Autres charges de gestion courante 65 : hypothèse de maintien de la politique de croissance nulle des subventions, seule une hausse des contributions aux syndicats est prise en compte notamment dans le cadre de la compétence GEMAPI

Rétrospectivement, on constate une baisse des dépenses de gestion entre 2015 et 2016, résultat de l'effort démarré à partir de cet exercice sur les dépenses des services et les subventions versées par la communauté de communes. Entre 2016 et 2017, cette croissance a été quasi nulle, la dynamique de hausse régulière devant reprendre à partir de 2018, et se poursuivre par la suite selon les hypothèses retenues.

L'épargne de gestion est générée par la différence entre les produits et charges de gestion, c'est-à-dire les produits et charges réels de fonctionnement hors charges financières. Elle traduit donc un autofinancement hors impact de la politique d'investissement de la collectivité générant un endettement.

Cette épargne de gestion a une trajectoire sinusoïdale entre 2015 et 2018, conséquence des évolutions des dépenses et surtout recettes de gestion constatées. La résultante des hypothèses prises sur le fonctionnement de 2019 à 2021 est un accroissement régulier de l'épargne de gestion sur la période de 2018 à 2021.

Les dépenses retenues pour le **projet pluriannuel d'investissement** correspondent aux AP/CP votées actuellement, mises à jour des derniers estimatifs des architectes retenus pour ces opérations.

Libellé	Montant opération	CP	CP	CP	CP
		2018	2019	2020	2021
Acquisition bâtiment ex Enilia	400 000,00 €	- €	400 000,00 €	- €	- €
Extension du siège social	3 200 000,00 €	40 000,00 €	875 000,00 €	2 253 792,00 €	- €
Maison de l'Enfance Ballon-Ciré	1 056 000,00 €	6 000,00 €	515 000,00 €	535 000,00 €	- €
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	691 750,00 €	310 000,00 €	174 820,00 €	- €	- €
Pôle gare de Surgères	4 160 300,00 €	338 000,00 €	1 585 000,00 €	1 530 000,00 €	445 000,00 €
Salle multisport de Surgères	2 640 000,00 €	9 235,00 €	160 000,00 €	2 404 265,00 €	66 500,00 €
Total des opérations	12 148 050,00 €	703 235,00 €	3 709 820,00 €	6 723 057,00 €	511 500,00 €

On constate donc des montants importants de dépenses sur les exercices de 2019 et 2020.

Concernant les autres dépenses d'équipement, l'hypothèse retenue dans cette prospective est une limitation très importante des investissements à la somme de 700 000 € **nette de subventions**. Cette somme correspond à la moyenne sur les exercices 2019 à 2021 des dépenses d'investissement auto-finançables : CAF brute + RI (FCTVA, TA) – Autofinancement consommé par les AP/CP.

Les **besoins de financement** en résultant sont groupés sur 2019 et 2020 avec respectivement 2,7 et 4,4 millions d'euros. A contrario, la CdC n'a pratiquement pas réalisé d'emprunt sur la période 2016 à 2018 en dehors d'opération de refinancement de dette.

L'encours de la dette qui a régulièrement chuté de 2015 à 2018, remonte donc mécaniquement fortement à partir de 2019, avant de redescendre à partir de 2021.

L'annuité de la dette suit la même trajectoire. A noter en 2015, la forte annuité est liée au remboursement d'emprunts In Fine arrivés à terme.

Les **décisions d'investissement** prises par la collectivité ont les conséquences suivantes sur les charges de gestion :

- Extension siège de Surgères : livraison octobre 2020
 - o Fluides (eau, électricité, assurance) : 14 000 €
 - o Entretien ménager (personnel et prestataires) : 18 000 €
- Maison de l'enfance Ciré-Ballon : livraison juin 2020, les charges dépendront des modes de gestion des structures qui occuperont les locaux, et de l'utilisation des communs
 - o Accueil Collectif de Mineurs : remplacement d'un équipement déjà existant dont les charges sont prises en compte dans la subvention annuelle versée à la structure gestionnaire de l'ACM
 - o Relais d'assistantes maternelles :
 - Fluides (eau, électricité, assurance) : 3 100 €
 - Entretien ménager (personnel et prestataires) 5 000 €
- Pôle gare de Surgères : livraison septembre 2020
 - o Entretien des espaces verts : 30 000 €
 - o Fluides (éclairage public, eau) : 5 000 €
 - o Entretien des sanitaires (7j/7j toute l'année) : 13 000 €
- Nouveau gymnase de Surgères: livraison janvier 2021
 - o Construit en remplacement du dojo actuel, hypothèse de fermeture du dojo : transfert des coûts et des moyens d'un bâtiment à l'autre (plus grand mais moins

énergétivore, le dojo consommant par exemple 2 fois plus de gaz que les gymnases G1 et G2 réunis)

Ces nouvelles charges impactent **l'épargne de gestion** de la collectivité qui se tasse à partir de 2021 en raison de l'absorption de ces nouvelles dépenses.

Les **capacités d'autofinancement brut et net** diminuent également à partir de 2019, du fait de la hausse de l'annuité de la dette et de ces nouvelles charges de gestion. A partir de 2022, ces CAF devraient repartir à la hausse en cas de pause sur l'investissement financé par l'endettement.

Les **ratios** se dégradent également, notamment la capacité de désendettement qui passe le seuil des 10 ans, pour atteindre les 11 années, avant de redescendre en 2022.

Les actions suivantes sont envisageables pour le budget de la collectivité :

Section de fonctionnement :

- Actions sur la dépense : les budgets sont déjà très contraints actuellement, les objectifs de limitation de la dépense sont ambitieux compte tenu notamment de la hausse du coût des énergies

- Actions sur la recette : une hausse des taux de fiscalité de 1% génèrerait par exemple une hausse de recettes de près de 53 000 € en 2019

Section d'investissement :

- Limitation des investissements, hors AP/CP votées à ce jour, aux investissements finançables par autofinancement

Mme Christine BOUYER demande si les budgets annexes pèsent sur les finances de la collectivité.

M. Marc BOUSSION précise que seuls les budgets annexes avec une subvention d'équilibre peuvent peser sur le résultat de la CdC, c'est-à-dire le budget annexe de la pépinière, des bâtiments relais et du CIAS. Ces subventions d'équilibre sont prises en compte dans la prospective financière. Les budgets annexes des zones communautaires ne doivent pas faire l'objet de subventions d'équilibre.

M. Jean GORIOUX souligne que la collectivité peut s'attendre à une dynamique importante des recettes liées à la fiscalité économique, notamment en raison de l'installation de nouvelles entreprises dans les zones communautaires, mais que les finances resteront tendues.

M. Gilles GAY ajoute que cette situation est celle connue par les communes. Il rappelle que la CdC ne doit pas négliger ses recettes. Les projets liés aux bâtiments doivent être clarifiés. Lesquels doivent continuer, être mis en pause, notamment le conservatoire et la salle multi activités.

M. Jean GORIOUX précise que concernant le conservatoire, seule l'acquisition du bâtiment est inscrite, si la région bouge, la transaction sera effectuée et ce sera tout. Les élus connaissent aussi les délais afin de monter un projet de ce type. Pour connaître le montant des subventionnements possibles, il est nécessaire d'aller jusqu'à la consultation des entreprises.

M. Gilles GAY regrette que la Communauté de Communes se prive de recettes en limitant le taux de taxe d'aménagement à 3%. Il regrette également que des terrains soient acquis pour des montants trop importants dans le cadre d'opérations d'aménagement de zones, limitant la rentabilité de ces projets. Il regrette enfin que sur une opération comme La

Combe, sur l'acquisition de 21ha, seuls 15ha puissent être commercialisés, réduisant encore une fois la rentabilité de la zone.

M. Jean GORIOUX rappelle que la zone de La Perche sera rétrocédée à prix coutant. Concernant la taxe d'aménagement, il souligne le désaccord de vue avec M. Gay. Taxer les entreprises est plus facile que de taxer la population. Cependant, les entreprises apportent énormément également pour le territoire. Concernant les zones d'activité, le prix de cession des parcelles tient compte du coût complet de la zone. Le taux de taxe d'aménagement n'est pas un cadeau fait aux entreprises.

M. Gilles GAY ne remet pas en cause les prix de cession des terrains qui sont très corrects. Mais il se demande pourquoi acheter des terrains pour revendre à prix coutant plutôt que de réaliser un excédent.

Mme Catherine DESPREZ répond que cela permet aux entreprises de lancer leurs projets.

M. Walter GARCIA ajoute que pour la taxe d'aménagement, il aurait été possible de faire plus mais que cela serait resté à la marge. Concernant les zones d'activité, il faut continuer pour ramener des entreprises et de l'emploi sur le territoire, c'est notamment important dans le contexte actuel de problématique de mobilité. Il constate qu'à l'avenir, le financement des investissements sera très compliqué. Jouer sur la fiscalité est également difficile compte tenu de la population du territoire. Il faudra faire des choix sur l'investissement, et privilégier les investissements vers les services à la population. L'extension du siège, qui est un projet quasiment pas subventionné, va impacter les autres projets qui eux sont subventionnables. Il demande s'il ne pourrait pas être étudié une manière de travailler différente avec des services externalisés.

Mme Christine BOUYER a la même position concernant le siège, encore plus si la fiscalité doit être augmentée pour couvrir les dépenses liées à ce projet. Peut-être des communes ont des locaux vides qui pourraient être utilisés par la CdC.

Mme Patricia FILIPPI a une vision différente concernant l'extension du siège. La présence des élus au siège est importante afin de contrôler le travail des agents. Si les services sont décentralisés, les élus n'auront pas la même possibilité de suivre les agents. Ce seront les technocrates qui vont travailler, quelle sera la place des élus dorénavant.

M. Walter GARCIA répond que l' élu lui aussi peut se décentraliser.

Mme Patricia FILIPPI regrette par exemple qu'en tant qu'élue au personnel, elle ne puisse pas trouver le temps de voir tous les agents sur les sites déjà dispersés, comme par exemple le service technique. La proximité avec les agents est très importante. Elle souligne qu'actuellement, la CdC reverse 30% de ses recettes d'IFER aux communes dans le cadre d'un accord sur l'éolien, cette disposition pourrait être revue afin de trouver des recettes pour l'intercommunalité.

M. Jean GORIOUX ajoute que ce nouveau siège est un véritable outil de management. Il est difficile de trouver une cohésion avec des équipes dispersées. Le télétravail existe mais ne facilite pas le travail en équipe. Actuellement, l'absence d'agrandissement a aussi un coût avec la location de modulaires pour le service sport, et l'utilisation de locaux par les services à la pépinière alors qu'ils devraient être loués. L'extension n'est pas un investissement inutile.

M. Gilles GAY constate la difficulté pour la direction des services techniques de travailler avec un agent recruté pour le seconder car ce dernier est localisé à la pépinière.

M. Daniel ROUSSEAU souligne que la CdC de Surgères a construit son siège avant la fusion. Ce projet a porté un poids sur le précédent mandat. Mais ce siège a été indispensable au moment de la fusion et la CdC peut se réjouir d'avoir une salle de réunion

plutôt que de naviguer entre les salles des fêtes du territoire comme le font de nombreux EPCI. Il faut investir maintenant.

M. Jean GORIOUX précise que ce projet est suivi de près pour éviter tout dépassement financier. L'architecte a déjà été amené à retravailler son plan car le budget risquait d'être dépassé. Il regrette cependant que les solutions d'économies passent bien souvent par le fait de rogner sur l'aspect développement durable.

M. Gilles GAY ajoute que dans le temps, cet agrandissement apparaîtra comme une bonne affaire et ne sera pas regretté. Il souligne le fait qu'il sera également attentif à ce que l'enveloppe ne soit pas dépassée.

M. Bruno GAUTRONNEAU demande si la zone d'activité du Cluseau à Vouhé est terminée et en cours de commercialisation.

M. Jean GORIOUX confirme et précise que la zone est actuellement fermée par des barrières afin d'éviter toute intrusion et dégradations.

Fin de la commission à 19h00